Journal Municipal

N° 2

Novembre 2020

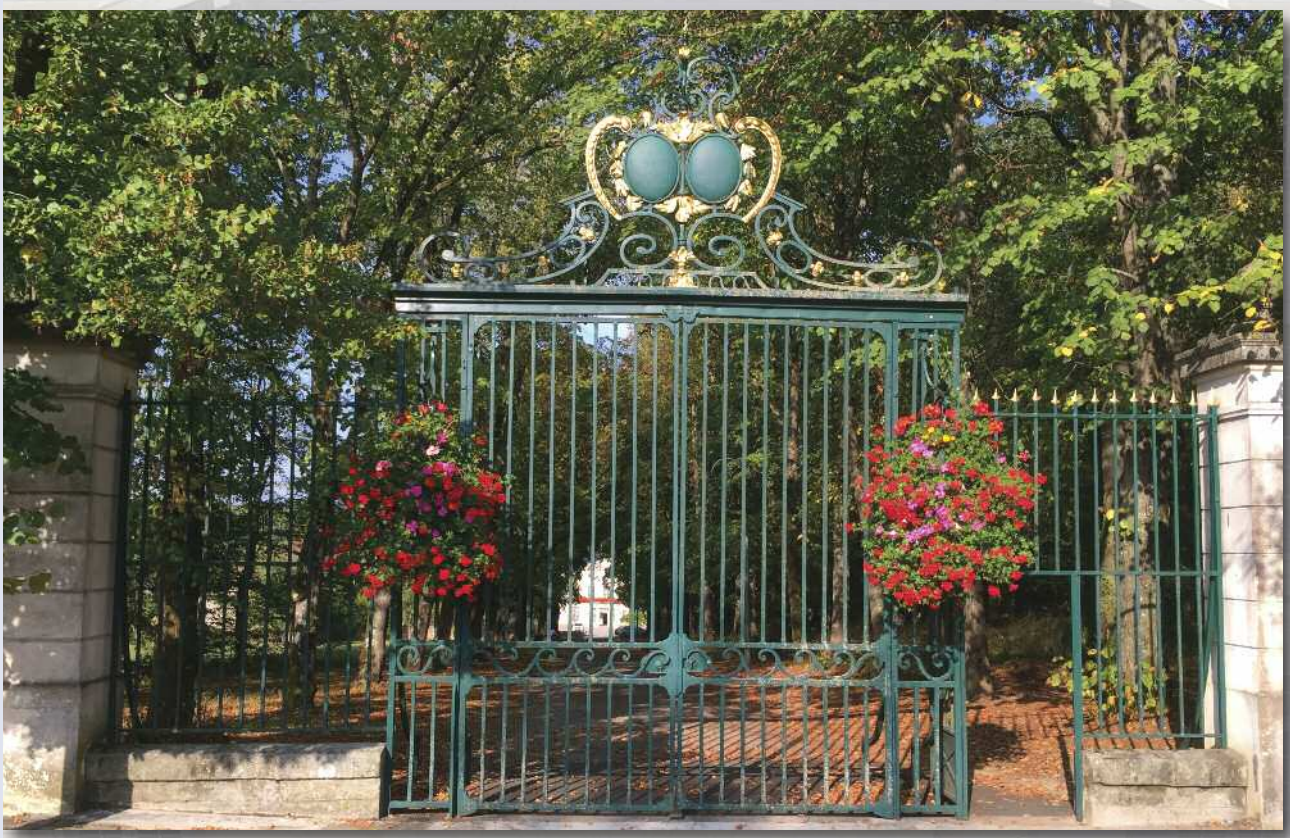

BOISSISE-LE-ROI
ORGENOY

www.mairie-boissise-le-roi.fr

Sommaire

- Agenda P2
- Editorial P3
- Actualités P4-7
- Solidarités P8-9
- Du côté de la jeunesse P10-12
- Bien vivre ensemble P13-15
- Sécurité P16
- Cadre de vie - Environnemment P17
- SMITOM P18
- Travaux P18-19
- Retour en images P20
- Culture P21
- Témoignages de vie P22-24
- CAMVS P24
- Communiqué des associations P25
- Tribune libre P26
- État civil P27
- Démocratie participative P28
- Autres infos P29-30
- Jeux de saison P31
- Infos pratiques P32

Le prochain Conseil municipal

Jeudi 17 décembre 2020

L'ordre du jour est publié environ une semaine avant la date du conseil sur le site Internet. Vous y trouverez également les comptes rendus des précédents Conseils municipaux. www.mairie-boissise-le-roi.fr/votre-mairie/conseil-municipal

Agenda

Sous réserve des futures annonces du gouvernement en rapport avec la crise sanitaire.

- Messe de la Saint-Martin le 15 novembre **ANNULÉ**
- Vente de charité de Noël les 14 et 15 novembre **ANNULÉ**
- Salon Artissime les 14 et 15 novembre **ANNULÉ**
- Bourse aux jouets Alpage le 29 novembre **ANNULÉ**
- Téléthon les 4 et 5 décembre
- Audition de musique le 6 décembre **ANNULÉ**
- La fête des lumières le 12 décembre **SOUS RÉSERVE**
- Concert le 13 décembre, Ensemble AMIDICI et le TRIO DE VIE, à 17 h à l'église de Boissise-le-Roi. **SOUS RÉSERVE**

Vacances de Noël
Fin des cours : samedi 19 décembre 2020
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

Vacances d'hiver
Fin des cours : samedi 13 février 2021
Reprise des cours : lundi 1er mars 2021

Comment nous écrire ?

Si vous avez des questions ou des suggestions, la rubrique «Restons en contact» sur la page d'accueil du site Internet vous permet de nous écrire par mail.
Vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse suivante :
contact@boissise-le-roi.fr

Les prochains Conseils communautaires

Lundi 23 novembre 2020
Lundi 14 décembre 2020

Directeur de publication : Véronique CHAGNAT, Maire de Boissise-le-Roi - **Rédaction et photos** : Comité de Communication de la mairie de Boissise-le-Roi - **Impression** : Imprimé sur papier PEFC - Imprilith, 5 rue de la Croix Blanche, 77310 Pringy - **Distribution** : Élus de la majorité - **Tirage** : 1700 exemplaires

Chers Régiboissiens et chers Urluquois,

La préparation du budget est un temps fort dans la vie d'une commune et pour l'équipe municipale, une étape qui détermine l'avenir de la ville. Cette édition de novembre vous en présente les informations détaillées. Etant sur le volet des finances, je vous annonce que les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas en 2020.

Le Centre Communal d'Action Sociale, autre sujet d'actualité, est opérationnel depuis le 16 juillet dernier et il s'invite aussi dans ce journal.

Ce numéro permet également de revenir sur la rentrée scolaire 2020. Malgré le contexte sanitaire particulier, la rentrée s'est bien déroulée. Je remercie les enseignants et l'ensemble du personnel périscolaire pour le bon respect du protocole mis en place dans les établissements et pour la réussite de la rentrée 2020/2021. L'équipe municipale reste à leurs côtés pour les accompagner dans leurs différentes missions.

La commune a fait face à l'installation non autorisée des gens du voyage sur le terrain de sport à l'entrée de Boissise le 30 août dernier et il me semble important de vous donner des précisions sur cette situation.

Suite aux annonces gouvernementales du 28 octobre dernier, un confinement est de nouveau instauré sur l'ensemble du territoire jusqu'au 1er décembre. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour garantir la continuité du service public et vous apporter le soutien nécessaire pour traverser au mieux cette crise. De plus, le plan Vigipirate est relevé au niveau "Urgence Attentat".

Ces nouvelles mesures nous invitent tous à redoubler de vigilance, la responsabilité de chacun est engagée. La solidarité n'a jamais été aussi essentielle, prenez soin de vous et de vos proches.

Véronique CHAGNAT

Maire de Boissise-le-Roi

Ce journal est édité à partir d'une maquette non définitive appelée à évoluer.

Budget municipal 2020

Les grands chiffres du budget

Sections	Recettes	Dépenses
Investissement	3 363 000 €	3 363 000 €
Fonctionnement	3 576 600 €	3 576 600 €
Totaux	6 939 600 €	6 939 600 €

Le 16 juillet dernier, le Conseil municipal a adopté le budget principal de la commune pour un montant de **3 576 600 €** en fonctionnement et **3 363 000 €** en investissement.

Le budget retrace les ressources et les dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la municipalité.

Le budget communal comprend : la section de **fonctionnement**, dédiée aux services nécessaires à la vie des habitants et la section d'**investissement** qui assure l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie. Chaque section doit être présentée en équilibre.

Les recettes de la commune ont quatre origines différentes : les impôts locaux, les dotations de l'État, les emprunts, les revenus divers.

L'État reverse à chaque commune une somme évaluée en fonction de différents critères dont celui de la population. L'aide principale s'appelle la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
Par solidarité nationale, les communes défavorisées perçoivent davantage que les autres communes.
Les revenus divers proviennent de la facturation de certains services municipaux.

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
3 363 000 €

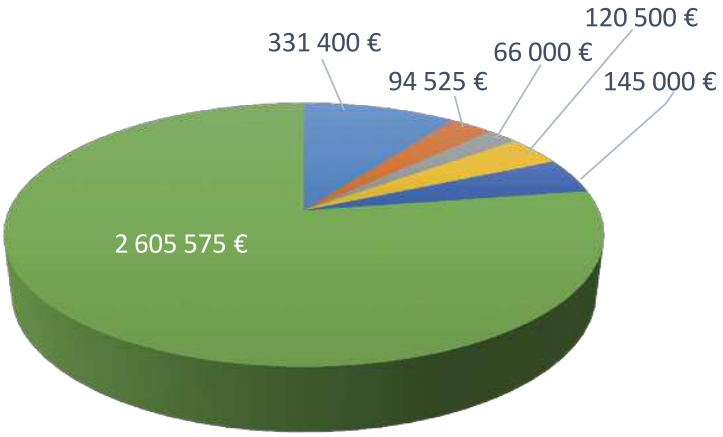

- Bâtiments
- Voirie et aménagements de terrains
- TVA sur vente terrain 2019
- Matériel, mobilier
- Remboursement d'emprunts
- Reste à Réaliser 2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT
3 363 000 €

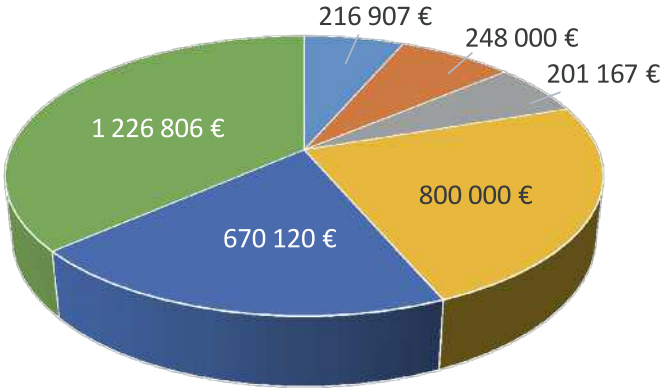

- Affectation du résultat
- FCTVA
- Reste à Réaliser 2019
- Amortissement
- Emprunt
- Solde d'exécution d'investissement reporté

Les dépenses de fonctionnement regroupent principalement :

- Les salaires et charges sociales du personnel
- L'entretien des rues, des espaces verts, des bâtiments publics (nettoyage, chauffage)
- L'achat de fournitures diverses, les charges liées à l'enseignement
- Les subventions versées aux associations

Les dépenses d'investissement permettent :

- Les achats de terrains et de bâtiments
- La construction d'équipements
- L'achat de gros matériel.

Le remboursement des emprunts comprend :

➢ Le capital à rembourser comptabilisé dans la section d'investissement
➢ Les intérêts comptabilisés dans la section de fonctionnement

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
3 576 600 €

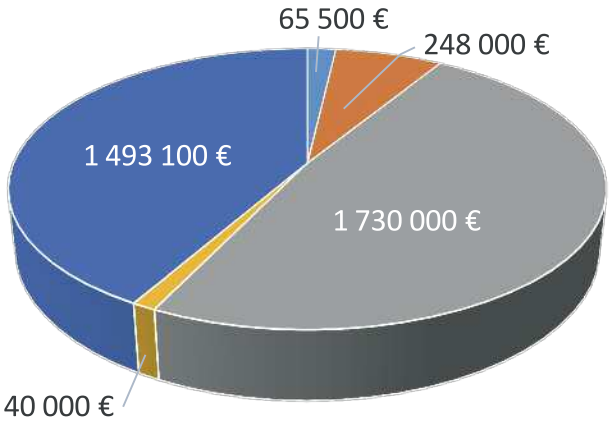

- Remboursement intérêt
- Charges de personnel
- Dépenses courantes
- Amortissement
- Loi SRU carence logements sociaux

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
3 576 600 €

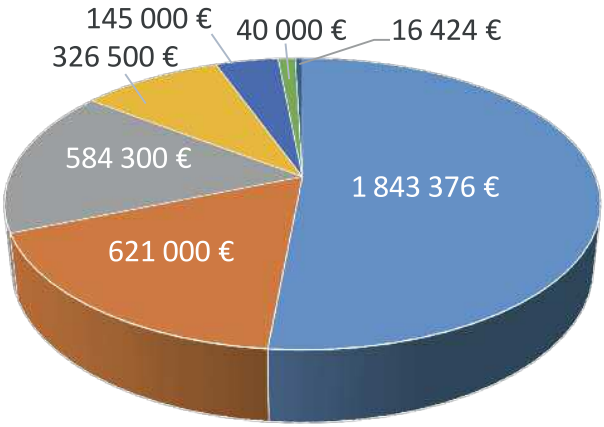

- Impôts des ménages
- Dotations
- Mandat annulé sur exercice antérieur
- Autres produits
- Taxes diverses
- Produits des services
- Revenus des immeubles et produits divers

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Associations de la commune

Alpage	16 000 €
Artissime	450 €
BSKCOB (Karaté)	400 €
RSCBO (Roller)	750 €
TCB (Tennis)	2 750 €
USBPO Football	8 300 €
USBO Judo	2 000 €
BOB (Basket)	1 400 €

Associations extérieures

Planète Harmonie	100 €
Spirales	300 €
Tennis de table	100 €
Total	**32 550 €**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré…

Séance du 16 juillet 2020

Budget principal et budget annexe de l'eau, affectation du résultat
A la majorité (2 voix contre de Mme DAL PRA et M. BRIAND), affecte le résultat de fonctionnement comme suit : Résultat de l'exercice 2019 Commune et Eau : 107 525,19 € ; Résultats antérieurs reportés : 109 381,54 € ; Affectation en réserves en investissement : 216 906,73 €.
Budget primitif 2020
A l'unanimité, adopte le budget primitif 2020.
(à la majorité pour le chapitre concernant les subventions aux associations avec 4 abstentions de M. BULICH, M. MONIN, Mme POULAIN DUFOUR et Mme DAL PRA, ne prenant pas part au vote en tant que membres de bureaux d'associations).
Désignation des représentants de la Société Publique Locale
A l'unanimité, désigne Madame CHAGNAT Véronique pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la société Melun Val-de-Seine Aménagement.
CCAS – Détermination du nombre d'administrateurs
A l'unanimité, fixe à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (8 membres élus parmi les conseillers municipaux et 8 membres désignés par le Maire).
CCAS – Élection des membres
A l'unanimité, proclame élus les membres suivants en tant qu'administrateurs du CCAS : Marie-Line THOMAS, Rosa DEBBABI, François BONGARS, Pascal OUDOIRE, Arielle GLAVIER, Frédéric BÉLIEN, Alain BERTRY, Stéphanie DAL PRA. Madame Véronique CHAGNAT est Présidente de droit.

Séance du 17 septembre 2020

Ingénierie départementale 77 – Désignation du représentant
A la majorité (2 abstentions de M. BRIAND et Mme DAL PRA) désigne M. Jacky SEIGNANT comme représentant de la commune de Boissise-le-Roi à ID 77.
ASSAD – Désignation des représentants
A la majorité (2 abstentions de M. BRIAND et Mme DAL PRA), désigne Mme Marie-Line THOMAS en tant que titulaire et M. Pascal OUDOIRE en tant que suppléant à l'ASSADRM.
Création de postes
A l'unanimité, décide, dans le cadre des avancements de grade dont peuvent bénéficier les agents en poste, de créer un poste d'ATSEM principal de 1ère classe et un poste de chef de service principal de police municipale de 2ème classe.
Convention de prêt
A l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Banque Postale pour un montant de 800 000 € pour le financement des investissements.
Nous vous invitons à consulter l'intégralité des délibérations du Conseil municipal en mairie ou sur le site internet de la commune : www.mairie-boissise-le-roi.fr

L'écharpe tricolore, symbole de la fonction de Maire

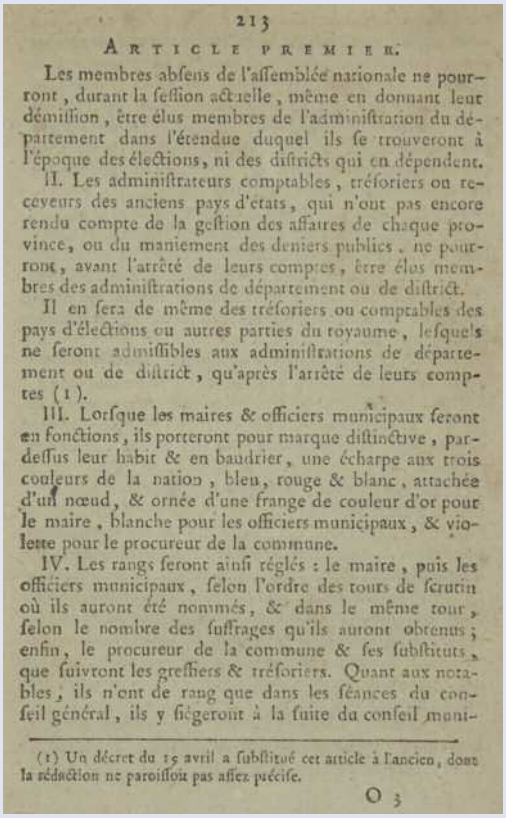
213

ARTICLE PREMIER.

Les membres absens de l'assemblée nationale ne pourront, durant la session actuelle, même en donnant leur démission, être élus membres de l'administration du département dans l'étendue duquel ils se trouveront à l'époque des élections, ni des districts qui en dépendent.

II. Les administrateurs comptables, trésoriers ou receveurs des anciens pays d'états, qui n'ont pas encore rendu compte de la gestion des affaires de chaque province, ou du maniement des deniers publics, ne pourront, avant l'arrêté de leurs comptes, être élus membres des administrations de département ou de district.

Il en sera de même des trésoriers ou comptables des pays d'élections ou autres parties du royaume, lesquels ne seront admissibles aux administrations de département ou de district, qu'après l'arrêté de leurs comptes (1).

III. Lorsque les maires & officiers municipaux seront en fonctions, ils porteront pour marque distinctive, par-dessus leur habit & en baudrier, une écharpe aux trois couleurs de la nation, bleu, rouge & blanc, attachée d'un nœud, & ornée d'une frange de couleur d'or pour le maire, blanche pour les officiers municipaux, & violette pour le procureur de la commune.

IV. Les rangs seront ainsi réglés : le maire, puis les officiers municipaux, selon l'ordre des tours de scrutin où ils auront été nommés, & dans le même tour, selon le nombre des suffrages qu'ils auront obtenus ; enfin, le procureur de la commune & ses substituts, que suivront les greffiers & trésoriers. Quant aux notables, ils n'ont de rang que dans les séances du conseil général, ils y siégeront à la suite du conseil muni-

(1) Un décret du 15 avril a substitué cet article à l'ancien, dont la rédaction ne paroissoit pas assez précise.

O 3

L'Assemblée Constituante, lors de la création des communes, a décrété le 20 mars 1790, que les élus communaux porteraient, pour leurs missions officielles et uniquement sur le territoire de leur commune, l'écharpe tricolore, symbolisant l'autorité et la présence de l'État français, sur toutes les communes de France.

Les trois couleurs : blanc pour le monarque, rouge et bleu pour le peuple français.

L'écharpe du Maire doit être portée en bandeau sur l'épaule droite, le bleu près du col ; elle est ornée de glands dont les frises sont bordées d'or alors que celles des Adjoints sont bordées d'argent.

L'écharpe des Députés ou Sénateurs est portée avec le rouge près du col.

Sources : archives.assemblee-nationale.fr/
collection-baudouin.univ-paris1.fr

Nouveaux arrêtés permanents

- Arrêté n° 2020-84 du 10/08/2020, interdisant la baignade libre sur le territoire communal de Boissise-le-Roi.
- Arrêté 2020-87 du 19/08/2020, portant modification du régime de priorité à l'intersection de la rue du Château et de la rue du Bel Air par la mise en place d'une signalisation dite STOP.

Les arrêtés sont consultables dans leur intégralité sur les panneaux d'affichage administratifs, en mairie sur demande et sur le site Internet : www.mairie-boissise-le-roi.fr/ressources documentaires

Nous l'avons dit, nous l'avons fait...

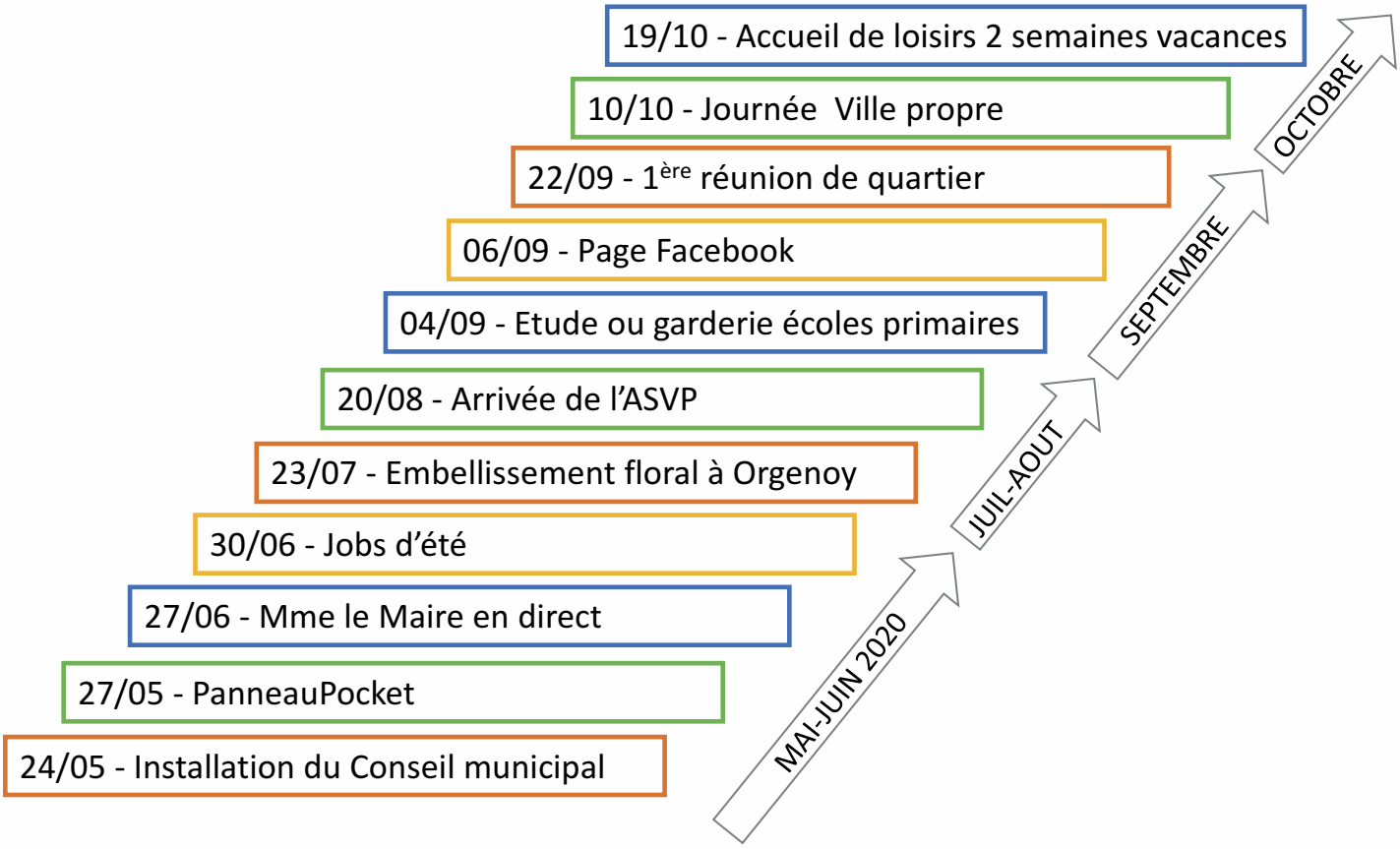

Madame le Maire en direct

Madame le Maire tient une permanence et vous reçoit sans rendez-vous le samedi matin de 9h00 à 12h00, les 1er et 3ème samedis du mois.

Plusieurs élus sont présents lors de ces matinées et vous accueillent autour d'un café. N'hésitez pas à venir les rencontrer.

Depuis le mois de juin, près de 60 personnes ont été reçues par le Maire.

Pour une demande de rendez-vous en semaine, vous pouvez contacter le 01 60 65 44 00 ou envoyer un mail à : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

Mairie ouverte au public les samedis : 1er et 3ème samedi du mois.

Focus sur… Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Une équipe à votre service, présentation du Conseil d'Administration

Les membres élus par le Conseil municipal : Véronique CHAGNAT (Présidente), Marie-Line THOMAS (Vice-Présidente), Rosa DEBBABI, François BONGARS, Pascal OUDOIRE, Arielle GLAVIER, Frédéric BÉLIEN, Alain BERTRY, Stéphanie DAL PRA.

Les membres extérieurs nommés par la Présidente : Yvelise ABECASSIS, Cathy HEBERT, Laura GERAY, Augusta VELOSO, Danielle BOUTIER, Chantal KALBOUSSI, Huguette CERVO, Michèle LAUTIER.

Lors de la séance du 23 juillet dernier, les membres du CCAS ont décidé, à l'unanimité, de reconduire les actions suivantes pour l'année 2020 : le repas annuel du 11 Novembre, le colis de fin d'année, le portage des repas et l'aide au chauffage.

La parole à Marie-Line THOMAS, Vice-Présidente du CCAS

« Le CCAS a un rôle d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien, d'accompagnement et d'aide. Chacun, selon sa situation, trouvera au sein du CCAS, une aide dans l'accomplissement de ses démarches administratives ainsi qu'un soutien face aux difficultés rencontrées.

Depuis notre mise en place nous avons aidé 13 personnes à constituer les dossiers administratifs pour :

- *des aide-ménagères,*
- *l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),*
- *la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse),*
- *la recherche d'emploi et conseils pour leurs CV,*
- *le soutien des personnes en difficulté.*

Je tiens à souligner également le lien de confiance créé par le portage des repas au domicile. C'est une visite quotidienne qui rassure nos aînés. Il est assuré par Nicolas, notre agent des services techniques. Je l'ai accompagné lors d'une tournée de livraison pour me présenter aux personnes qui bénéficient de ce service. J'ai pu ainsi les sensibiliser sur l'importance de s'inscrire sur le registre nominatif en mairie lors des périodes de grand froid et de canicule. Je souhaite reconduire cette démarche plusieurs fois dans l'année. Nous avons également avancé sur le dossier du point numérique en accès libre et gratuit en mairie, il est à l'étude. Les organismes d'État seront consultés afin que nous puissions bénéficier de subventions ».

L'aide au chauffage

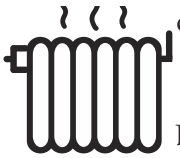

Le montant de l'aide est calculé suivant vos ressources et la composition familiale comme indiqué dans le tableau ci-contre.

Personne seule		Couple	
Revenu imposable	**Aide attribuée**	**Revenu imposable**	**Aide attribuée**
De 0 à 9600 €	350 €	De 0 à 12000 €	300 €
De 9601 à 12000 €	250 €	De 12001 à 15600 €	200 €
De 12001 à 14400 €	150 €	De 15601 à 19200 €	100 €

Les demandes doivent être déposées en mairie, **avant fin novembre**, avec présentation d'une carte d'identité, de l'avis d'imposition dans son intégralité et d'un RIB.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service du CCAS aux heures d'ouverture de la mairie.
Tél : **01 60 65 44 00.**

Le colis de fin d'année

Cette année, un colis gastronomique et gourmand composé de produits du terroir, de fabrication d'origine française, est offert aux aînés de 70 ans et plus.

La distribution des colis se fera : **SOUS RÉSERVE**

- le vendredi 11 décembre de 14h à 16h30 à la mairie,
- le samedi 12 décembre de 10h à 12h30 à la salle de la Sellerie, rue de la Sellerie, à Orgenoy.

Pensez à vous munir du courrier reçu à votre domicile, il vous sera réclamé pour le retrait du colis.

Le repas traditionnel pour les séniors

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et du confinement, la décision s'est imposée d'annuler le repas prévu le 11 novembre 2020.

Pour information, environ 200 personnes de 70 ans et plus participent chaque année au repas des aînés.

Les membres du CCAS travaillent déjà pour vous proposer d'autres occasions de rencontres festives dès que la situation le permettra.

Plan grand froid

Une veille météorologique est effectuée par les services de l'État et du département en période hivernale.

Ce dispositif est mis en place chaque année et vise à prendre en charge les personnes sans domicile fixe et les personnes les plus vulnérables en période de froid extrême.

Il est recommandé aux personnes de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap résidant à leur domicile de s'inscrire ou de se faire inscrire sur le registre nominatif municipal.

Confinement & CCAS

Service d'aide aux courses

La Mairie propose le service d'aide aux courses de première nécessité pour les personnes vulnérables.
Afin d'en bénéficier ou d'en faire bénéficier un proche, **vous pouvez nous contacter au 06 80 47 11 17.**

Service portage des repas

Ce service peut être mis en place pour les personnes vulnérables.
Afin d'en bénéficier ou d'en faire bénéficier un proche, **vous pouvez contacter la mairie au 01 60 65 44 00.**

Masqués en primaire

Afin de garantir la protection des élèves et des personnels, le protocole sanitaire est renforcé dans les établissements scolaires. Le port du masque à l'école est maintenant obligatoire pour les enfants des écoles élémentaires, dès l'âge de 6 ans.

La municipalité offre pour chaque élève scolarisé dans les écoles élémentaires 2 masques taille enfant en tissu lavable.

La Région Ile-de-France a aussi fourni 2 masques par enfant.

Téléthon

En cette période de confinement, nous ne sommes pas en mesure de mettre en place des manifestations pour soutenir le Téléthon.

Aussi, nous comptons sur votre générosité habituelle pour contribuer aux recherches en envoyant vos promesses de dons, dès le vendredi 4 décembre, par téléphone au **3637** ou sur le site internet : **don.telethon.fr**

Un retour à l'école attendu

Le mardi 1er septembre, les enfants de notre commune ont repris le chemin de l'école. Cent quatre-vingt dix-sept élèves au groupe scolaire André Malraux et cent quatorze à Château Villard. Cette rentrée 2020 a dû suivre encore un protocole sanitaire strict pour le personnel enseignant et encadrant ainsi que pour les parents qui devaient porter obligatoirement un masque aux abords de l'école. Ceci est toujours d'actualité à ce jour.

Madame le Maire et son équipe municipale ont fait le tour des classes.

Ce fut l'occasion d'interroger les enfants sur la signification de l'écharpe tricolore portée par le Maire, du symbole des 3 couleurs et de les encourager à réussir leur année scolaire.

La municipalité a souhaité aux enfants, aux équipes enseignantes et au personnel une bonne reprise et une belle année scolaire.

Depuis le 2 novembre, le port du masque devient obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans.

Les représentants des parents d'élèves élus 2020/2021

Les représentants des parents siègent au conseil d'école. Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Les représentants sont élus pour la durée de l'année scolaire.

Groupe scolaire Château Villard

Titulaires

SARAZIN Christelle
DOLCE POILLOT Alexia
JEAN FRANÇOIS Cyril
LEBEZ Fanny
CHARPENTIER Alexandra

Suppléants

MARTINS Mélanie
AUDUIT Nathalie

Groupe scolaire André Malraux

Maternelle

Titulaires	Suppléants
HALLIER Aurélie	BODINIER Julie
DA FONSECA Lucie	BROUARD Laura
AOUIZERATE Cindy	HATTASSAI Mounir

Élémentaire

Titulaires	Suppléants
BULICH Alice	MEDEIROS Estelle
BABONNAUD Séverine	DA FONSECA Lucie
LINSTRUMENT Estelle	FONTEILLE Lydia
HEURTAUX Elodie	CATTELAN Laura
LEVEQUE Clothilde	BRANDIN Sandrine
AOUIZERATE Cindy	COLLIN Virginie

Parents services

Le portail des familles, Parents Services, est un espace personnel et sécurisé, accessible depuis le site internet de la Mairie de Boissise-le-Roi.

www.mairie-boissise-le-roi.fr/vos-services/enfance-vie-scolaire/parents-services

Il est mis à votre disposition pour le paiement en ligne des prestations municipales : cantine, garderie, activités périscolaires, activités culturelles de danse et musique.

Les parents ont la possibilité de réaliser les inscriptions de leurs enfants aux services suivants : cantine, accueils périscolaires, études surveillées.

La plateforme est l'unique outil permettant aux parents de saisir les éventuelles **modifications de planning** pour la semaine suivante, jusqu'au jeudi 17 h.

À noter : les factures sont consultables sur le site et ne sont pas envoyées par voie postale.

Le règlement se fait sur le Web par carte bancaire ou en espèces avec appoint à la mairie.

Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.

Deux semaines de vacances à l'accueil de loisirs

Comme nous l'avions promis et pour rendre service aux parents, l'Accueil de loisirs a ouvert pendant les deux semaines de vacances et a permis de recevoir 48 enfants de maternelle et d'élémentaire.

Les enfants ont découvert un univers merveilleux et fantastique au travers du thème « nos monstres magiciens » Ils ont appris plusieurs tours et étaient fiers de les présenter à leurs parents.

Pour Halloween, ils ont préparé eux-mêmes leur déjeuner... et devinez le menu ??? Pizza araignées, soupe de sorcière, fromage blanc/rouge, muffins d'halloween et clémentine Jack O' lantern.

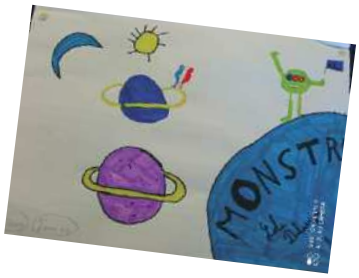

Nouveauté au périscolaire

Il est maintenant proposé aux familles deux possibilités : l'étude surveillée ou l'accueil de loisirs.
L'encadrement des élèves reste identique, soit 1 adulte pour 20 enfants maximum.
A ce jour, l'effectif de l'étude surveillée à l'école d'Orgenoy est de 2 animateurs pour 21 élèves ; à l'école de Boissise, nous comptons 2 animateurs pour 25 élèves.

Le Comité de la Jeunesse, du CM1 au lycée

COMITÉ DE LA JEUNESSE
BOISSISE-LE-ROI

Au regard du contexte actuel, notre équipe a pris la décision de reporter de quelques mois l'installation du Comité de la Jeunesse. Les conditions ne sont guère favorables aux rencontres et aux échanges, bien qu'impatients de mettre en place ce comité, la vigilance s'impose !

Le Comité de la Jeunesse sera avant tout un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions susceptibles d'améliorer la vie locale. Votre mobilisation et votre implication seront vos atouts pour agir en toute responsabilité, qu'il s'agisse du sport, de la culture, des loisirs, de l'environnement ou d'actions solidaires.

La prise d'initiatives est votre meilleur allié. Il n'existe pas de limite à l'imagination, soyez créatifs et acteurs de vos projets !
Si cette nouvelle aventure vous tente, si vous avez entre 9 et 17 ans, n'hésitez pas dès maintenant à envoyer un mail à contact@mairie.boissise-le-roi.fr ou à déposer un courrier en mairie.
Toutes vos idées seront prises en compte et nous permettront d'avancer ensemble.
Nous avons hâte de lancer cette initiative novatrice sur notre commune, de travailler en équipe pour des objectifs communs, de vous associer à la vie de la commune.
Rendez-vous en 2021 pour participer activement à la vie de notre collectivité en apportant vos projets, vos idées !

L'école municipale de danse et de musique

A ce jour, quarante trois élèves ont retrouvé avec plaisir leurs professeurs de musique, Pascale MOREIRA, Sylvie JULITA, Jean-Yves CASALA et Igor POLACH. Clé de sol, partition, clavier, cordes leur permettent de pratiquer leur passion tout au long de l'année.

Du côté de la musique, la guitare reste l'instrument au répertoire le plus riche au monde, avec son timbre sans égal et sa sonorité lumineuse. Le piano est l'instrument roi, polyphonique et demeure un orchestre à lui tout seul. La flûte traversière est l'instrument à vent le plus agile, la flûte à bec l'instrument aux sonorités multiples. La formation musicale, anciennement solfège, reste l'outil indispensable pour lire et comprendre une partition.

Près de soixante élèves découvrent la danse modern'jazz au sein des différents cours du professeur de danse, Julie BILLET.

Les cours d'éveil et d'initiation (4-7ans) ont pour vocation d'amener l'enfant à découvrir, utiliser et affiner ses capacités motrices, en l'amenant à acquérir les bases indispensables et communes à toutes les danses. A travers des exercices ludiques, l'enfant apprend à découvrir et contrôler son corps et sa force, être capable d'appréhender et gérer son espace, développer son sens de l'écoute, son ressenti de la musique, contrôler ses mouvements.

L'important est d'attiser leur curiosité et d'encourager leur créativité afin de les guider vers l'autonomie et leur donner le goût du travail technique et artistique.

Les cours de danse modern' jazz (à partir de 8 ans jusqu'aux adultes) : le rythme, la musicalité et la notion de contraste sont au cœur de la danse modern'jazz et celle-ci devient, pour les élèves, source d'énergie et d'épanouissement. Dans les cours, les élèves sont invités à expérimenter et s'approprier différentes propositions dynamiques à travers l'apprentissage des nombreux pas et codes que nous offre cette danse, afin qu'ils puissent, à leur tour, être force de proposition et de créativité.

Le cours de RCS (renforcement /cardio/stretching) : ce cours s'adresse aussi bien aux ados qu'aux adultes. La séance commence avec un réveil du corps en douceur, suivi d'un travail de renforcement musculaire et s'achève avec une proposition « cardio » et/ou une phase de stretching/détente.

Bienvenue à

- Remise en forme,
- Préparation physique,
- Musculation/Fitness/Stretching,
- Perte de poids

Diplôme Licence des métiers de la forme

marine.mourgues@live.fr ☎ **06 66 52 32 06**

Quelques règles du vivre-ensemble afin que notre village soit toujours propre et agréable à vivre…
Les voies et les espaces publics doivent être tenus propres. Il est interdit d'abandonner, de jeter ou de déposer sur tout ou partie de la voie publique, tous débris ou détritus susceptibles de souiller les voies publiques.

Rappel de la réglementation municipale en vigueur sur le bruit

Arrêté 1496 du 2 octobre 2008, article 2 : propriétés privées

« Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes dispositions pour que leur voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou d'émission sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que tous autres matériels entraînant des nuisances sonores.
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne anormale pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et autres ne peuvent être effectués que :

- *du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00*
- *le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00*
- *le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00*

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de jour comme de nuit de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive...

Article 3 : travaux et chantiers

Les travaux et chantiers bruyants sur et sous la voie publique, ainsi que ceux proches des habitations devront être interrompus entre 19 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.
Des dérogations pourront être accordées par le Maire en cas d'urgence ou d'impératif de sécurité.
Les matériels et engins de chantier doivent être conformes à la réglementation en vigueur concernant leur homologation et la limitation de leur niveau sonore. Ils doivent être utilisés dans des conditions qui ne rendent pas cette réglementation inopérante. »

Trottoirs, quelques rappels

Les feuilles se ramassent à la pelle...

L'automne est là. Les feuilles tombent et jonchent nos trottoirs. Nous devons les ramasser, il en va de la sécurité et de la responsabilité de chacun.

Nous vous rappelons **l'arrêté 2016-25, toujours en vigueur.**

Articles 1 & 2 : Précisions sur l'entretien des trottoirs et caniveaux
« ... Il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et de caniveau en bon état de propreté , au droit de sa façade ou de clôture et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Article 2 (extrait de l'arrêté 2016-25) : entretien des trottoirs et caniveaux
Les propriétaires ou locataires, lorsque qu'il y a un trottoir, doivent effectuer l'entretien sur toute la longueur et la largeur de la façade ou de la clôture, ou s'il n'existe pas de trottoir sur toute la longueur et un espace de 1.40 m de largeur de la façade ou de la clôture.

En toute saison et régulièrement, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer et nettoyer le trottoir et le caniveau qu'il s'agisse de déchets organiques ou tout autre type de déchets.
Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs et des caniveaux. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.»

La commune s'est engagée dans une démarche environnementale et ne fait plus usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Infractions au stationnement

Nous avons constaté une recrudescence des stationnements non règlementaires (sur trottoir, abusif, gênant….). Nous vous rappelons la nécessité de faire preuve de civisme dans l'intérêt collectif.
Désormais une attention particulière sera observée sur le stationnement effectué sur le domaine public et toute infraction fera l'objet d'une verbalisation conformément au code de la route.

Nombre d'infractions relevées entre le 1er et le 30 septembre 2020 :

- 5 infractions relevées pour stationnement sans disque en zone bleue
- 8 infractions relevées pour stationnement sur trottoir
- 2 infractions relevées pour assurance non valide
- 1 infraction relevée pour stationnement abusif

Nos amis les animaux

Sur le territoire de la commune, la divagation des chiens et des chats est interdite.

Tout animal non identifié errant sur le territoire de la commune peut être emmené par la fourrière et confié à des associations de protection animale.
Les chiens "dangereux" de 1ère et 2ème catégorie sont soumis à une législation précise dont l'obligation du port de la muselière dans les lieux publics et la tenue en laisse (mais aussi déclaration obligatoire en Mairie, certificat d'aptitude, évaluation comportementale et vaccination antirabique obligatoires).

Le maître ou le détenteur est responsable au civil et au pénal pour tout incident ou accident entraînant des dégâts matériels ou corporels sur les humains comme sur les autres animaux.
Tous les chiens doivent être tenus en laisse et lorsqu'ils sont à la maison ou dans le jardin, les clôtures doivent empêcher toute sortie à l'extérieur, car ils seraient alors considérés comme en état de divagation.

Soyez aussi informés qu'en cas de morsure ou de griffure par un animal (domestique ou sauvage), il est important de le déclarer en Mairie ou à la Préfecture (DDPP77), ou à toute personne habilitée (vétérinaire sanitaire, police, gendarmerie)

Informations complémentaires

Les chats doivent être identifiés avant l'âge de 8 mois, les chiens avant 4 mois, par puce électronique ou tatouage.
Pour tout transfert de propriété chiens ou chats à titre gratuit ou onéreux, le cédant doit, à ses frais, faire identifier et vacciner son animal avant toute transaction. Un certificat vétérinaire doit accompagner l'animal lors de son transfert.
La stérilisation systématique des mâles et femelles vers l'âge de 6 mois est vivement conseillée car elle évite une prolifération incontrôlable de la population féline.

Pour plus d'infos consulter :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35062
Ordre national des vétérinaires : www.veterinaire.fr

Présence de caravanes sur le terrain de sport à Boissise-le-Roi

Dimanche 30 août, treize familles des gens du voyage ont installé leurs vingt-six caravanes sans autorisation sur un terrain public de Boissise-le-Roi à côté du cimetière. Les cadenas ont été sectionnés et le bloc de béton de plus d'une tonne déplacé. La main courante a également été découpée leur permettant d'investir le terrain. Madame le Maire et des riverains se sont interposés pour empêcher le passage des caravanes. Plusieurs élus, agents des services techniques et le policier municipal se sont rendus immédiatement sur place. Ils ont été rejoints par deux équipes de policiers qui ont constaté les faits et relevé toutes les plaques minéralogiques des véhicules. Les échanges avec le porte-parole du groupe n'ont malheureusement pas abouti en fin de journée.

La CAMVS ne possédant aucune aire d'accueil de grand passage pour accueillir les gens du voyage, la Préfecture ne fera pas intervenir ses services pour empêcher l'occupation des terrains publics.

Une convention entre le Rocheton (*), la Commune et le responsable du groupe a été signée le lendemain. Elle permet de préciser les engagements pris par le groupe, entre autres :

• L'interdiction d'installer des véhicules supplémentaires sur le terrain

• le respect de l'environnement et des règles de bon voisinage, la remise en état de propreté des lieux

• Le paiement d'une participation forfaitaire pour l'eau et l'électricité

Le groupe s'est engagé à quitter les lieux dimanche 27 septembre 2020 avant 16 heures. Une benne a été déposée le mercredi suivant par le Rocheton afin de faciliter l'évacuation des déchets. La municipalité et ses services ont réagi très rapidement en mettant en œuvre tout ce qui pouvait l'être dans l'intérêt de la commune et de ses administrés. Les gens du voyage ont levé le camp le 7 octobre.

(*) le Rocheton : Association Unioniste du Rocheton mandatée par la Préfecture et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour assurer la médiation avec les gens du voyage dans le cadre des grands passages.

A savoir :

Le dispositif d'accueil des gens du voyage est défini à l'échelle départementale par un schéma d'accueil des gens du voyage , élaboré conjointement par le préfet et le président du Conseil départemental.

La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que les terrains familiaux relèvent désormais des compétences obligatoires des EPCI (*)

Si la commune d'implantation du stationnement illicite est membre d'un EPCI en conformité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ou si la commune dispose d'une aire sur son territoire (même si l'EPCI n'est pas en conformité), dans ce cas, le Maire peut saisir l'autorité préfectorale pour solliciter la mise en œuvre de la procédure administrative d'expulsion.

Pour notre territoire, la CAMVS n'est pas en conformité, en effet il reste à réaliser une aire de grand passage.

C'est pourquoi, la Préfecture ne fait pas intervenir ses services pour empêcher l'occupation des terrains publics ; la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation forcée ne peut s'appliquer.

(*) EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

La contre-visite s'impose !

Visite du terrain de sport de Boissise, mercredi 7 octobre, jour du départ des caravanes, avec le lieutenant DECARREAUX de la caserne de Saint-Fargeau-Ponthierry et le policier municipal afin d'étudier les moyens à mettre en place pour empêcher les accès non autorisés au site, tout en veillant à laisser la voie pompiers accessible jusqu'à la structure.

Jérôme, le nouvel Agent de Surveillance de la Voie Publique

La sécurité et la prévention sont des priorités de notre action municipale. Le nouvel agent municipal est entré en poste le 20 août.
Ses principales missions sont axées sur la surveillance de la voie publique, la présence aux sorties d'écoles, le relevé des infractions (stationnement, assurance des véhicules…), la surveillance des dépôts sauvages et la sécurisation des manifestations.
Ce renfort permettra au policier municipal de se recentrer sur ses missions de sécurité.
Nous souhaitons la bienvenue à Jérôme dans notre ville.

Modification du régime de priorité et création d'un STOP

À l'intersection de la rue du Château et de la rue du Bel Air, la circulation est réglementée comme suit :

STOP : dans les deux sens de circulation, les usagers circulant rue du Château devront marquer un temps d'arrêt et respecter les règles de priorité à l'intersection formée par la rue du Château et la rue du Bel Air.

Fusion des Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP) de Melun Val-de-Seine et Moissy-Cramayel Sénart

Par arrêté ministériel n° 0210 en date du 27 août 2020, les CSP de Melun-Val-de-Seine et Moissy-Cramayel Sénart fusionnent en une seule. La nouvelle circonscription d'agglomération compte toujours six implantations ouvertes au public sans changement : le siège du commissariat central à Melun et les commissariats de secteur à Moissy-Cramayel, Le-Mée-sur-Seine, Savigny-le-Temple, Le-Mée-sur-Seine et Brie-Comte-Robert.
Chaque commissariat de secteur conserve ses effectifs de proximité dont :
- une BST (Brigade Spécialisée de Terrain), sauf à Brie Comte Robert, chargée de traiter la sécurité du quotidien et qui participe au GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel) regroupant les différents acteurs de la sécurité (police nationale, police municipale, mairie, bailleurs, éducation nationale, etc). Ces BST sont appuyées par un GSP (Groupe de sécurité de proximité) et une BAC (Brigade Anti-Criminalité) d'agglomération.
- un GAJ de secteur (Groupe d'appui judiciaire) en charge du judiciaire de premier niveau (prise des plaintes et traitement des affaires judiciaires simples).
La circonscription d'agglomération est dirigée par un commissaire central, assisté de deux commissaires de police, l'un en charge du service de voie publique, l'autre de la sûreté urbaine (investigation), les deux directement assistés par une quinzaine d'officiers de police pour un total de plus de 510 personnels.
Cette réorganisation permet :
- de maintenir les services de proximité (pas de fermeture de commissariat ni de baisse d'effectifs, les prises de plaintes sont toujours assurées sur toutes les implantations).
- de renforcer la présence d'effectifs sur la voie publique et la sécurité en intervention des policiers. Les polices-secours sont sectorisées et interviennent rapidement sur l'ensemble de l'agglomération.
- de regrouper et de spécialiser les unités d'investigation, pour les rendre plus efficaces en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, les cambriolages, les agressions violentes…
- de recentrer la chaîne hiérarchique (les districts de police ont été supprimés) ; il y a désormais un seul chef territorial qui dispose de plus de latitude et de moyens, de ressources quasiment doublées, pour développer le partenariat en vue d'améliorer le service rendu à la population.
- de moderniser le management des ressources humaines, en faisant bénéficier aux personnels de police d'une nouvelle organisation leur permettant de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée (repos 1 week-end sur deux pour certaines unités de voie publique, amplitude horaire raccourcie pour les enquêteurs).

En cas d'urgence, un seul réflexe : composez le 17 Police-Secours.

Merci aux jeunes boulistes !

La municipalité remercie chaleureusement les jeunes boulistes qui ont pris l'initiative de nettoyer le terrain de pétanque situé en bord de Seine. Cet espace de loisirs sera aménagé afin de pouvoir jouer dans de bonnes conditions et les crédits nécessaires seront dégagés cette année.

« Journée Ville propre » le 10 octobre

La journée Ville propre a rassemblé de nombreuses personnes, adultes et enfants, venues participer à l'opération de nettoyage de nos deux hameaux.

De nombreux détritus ont été ramassés dans des sacs transparents afin de pouvoir visualiser tous les déchets : mégots, canettes, plastiques, pneus et autres objets inattendus.

Les services techniques de la ville ont procédé à l'enlèvement de tous les sacs le jour même.

Par cette action, nous souhaitons sensibiliser les habitants sur l'importance du respect de leur environnement.

Nous remercions tous les participants pour cet engagement citoyen ainsi que nos sponsors Spie Batignolles, La Foir'Fouille et le Département 77.

La prochaine opération de nettoyage aura lieu au printemps.

30 sacs
1 tonne
de déchets

Nouvelles plantations à Orgenoy

Avant

Après

Avant

Après

Bancs publics

Ils offrent une pause bienvenue aux promeneurs. Les agents municipaux ont installé un nouveau banc début septembre à l'extrémité de la liaison douce à Orgenoy, côté D607 et trois bancs à l'espace des Vignes, un du côté de la maison de retraite et deux autres près des jeux.

Le parking rue du Bel air

Initialement affecté à la location pour les occupants de la résidence, il n'est loué par aucun des locataires. Le bailleur Essonne Habitat (Essia) ouvre désormais le parking à la location pour tous les habitants de la commune.

Prix mensuel : 45 € TTC. Douze places sont disponibles.

Contact : service.location@essia.fr / Gardien : M. BOCOUM ☎ 06 21 08 70 15

La déchèterie à Orgenoy

Horaires d'ouverture d'hiver
Du lundi au vendredi : de 14h00 à 18h00 - Samedi : de 9h00 à 18h00 - Dimanche : de 10h00 à 13h00
Changement d'horaires de l'accueil et du numéro vert du SMITOM-LOMBRIC

Depuis le 1er octobre 2020, de nouveaux horaires s'appliquent à l'accueil du public dans les locaux et aux deux numéros verts du SMITOM-LOMBRIC

Le service Allo Encombrants :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h.
Numéro vert Allo Encombrants : 0 800 501 088

L'accueil du public et le standard téléphonique
du lundi au vendredi
SMITOM-LOMBRIC
Rue du Tertre de Cherisy
77000 VAUX-LE-PÉNIL
Numéro vert : 0 800 814 910

Les derniers chiffres des collectes

	Mai	Juin	Juillet	Août
En porte-à-porte (en tonne)				
Ordures ménagères	87,62	85,28	75,38	71,60
Emballages	10,84	12,10	12,54	9,54
Déchets verts	94,28	93,20	45,34	37,82
Volontaires (en tonne)				
Verres	7,38	11,73	13,61	14,39
Journaux/magazines	3,78	2,21	5,50	8,00
Vêtements (en kg)				
Rue de Faronville	825	1050	750	676
Angle rue du Château/ Rue des Vives Eaux	425	680	765	595

Travaux

Tour d'horizon

Coup de fraicheur dans les écoles !

Différents travaux ont été entrepris durant la saison estivale pour que les élèves soient accueillis à la rentrée dans les meilleures conditions possibles : des travaux de peinture et la réfection des toilettes de l'école André Malraux.
Le coût de la réfection des toilettes (garçons et filles) : 30 301 € TTC

Travaux d'assainissement rue du Bel Air

Mise en place d'une bouche d'égout pour éviter les inondations des maisons situées en contrebas.
Les travaux ont été réalisés le 2 septembre pour un coût de 4055 € TTC

Sécurisation du City stade d'Orgenoy

Courant septembre, soixante-deux bornes anti-bélier ont été installées devant le city stade à Orgenoy, côté rue de la Sellerie et rue de Faronville.

Ces travaux ont été réalisés dans l'objectif d'empêcher les véhicules de pénétrer sur cette aire réservée au sport pour les enfants et les jeunes.
Coût de l'opération : 21 335 € TTC

Chantier fini

Protection des bouches d'incendie

Il a été procédé à l'enfouissement de deux bouches d'incendie, l'une à l'angle des rues d'Aillon et de la Sellerie, l'autre, rue de Faronville, pour éviter les raccordements illicites.

L'enfouissement de ces deux bornes a coûté respectivement 4337 € et 4934 € TTC

Récupérateurs d'eau au Centre Technique Municipal

Il a été décidé de récupérer, via deux citernes enterrées de 5000 litres, l'eau de pluie d'une partie de la toiture du futur CTM. Cette récupération permettra l'arrosage des plantations à Orgenoy. Actuellement, l'arrosage est réalisé avec de l'eau de ville payante. Cette réalisation s'inscrit dans une démarche environnementale pour laquelle notre commune sera toujours favorable.
Coût de l'investissement : 30 252 € TTC

Mise en place du terrain de pétanque à Orgenoy

Le terrain de pétanque est en cours de réalisation pour une surface de 1100 m^2 (11m x 100 m). Il a pris du retard par suite des intempéries de ce début d'octobre. Un décaissement de 15 cm sera réalisé. Nous allons profiter de la présence des engins de chantier du CTM pour effectuer ces travaux. L'association procédera bénévolement à l'étalement des 120 m^3 de revêtement ainsi qu'à l'aménagement de la périphérie du terrain.
Coût de l'investissement : 5 013 € TTC

Construction du vestiaire

Les modules préfabriqués du vestiaire ont été montés le 21 octobre.

La photo représente l'assemblage des différents modules.
Un bardage sera installé dans les prochaines semaines.

La totalité des travaux d'aménagement sera terminée début 2021.

Rentrée des classes 1er septembre

Commémoration à Melun le 6 septembre :
76ème anniversaire de la Libération des communes de la CAMVS et de l'ensemble du département de Seine-et-Marne

Cérémonie remise des écharpes et des insignes le 17 septembre

Fête du Patrimoine le 20 septembre

Théâtre Compagnie du Proscénium dans le parc de la mairie le 9 octobre

Hommage à Samuel PATY le 19 octobre

La bibliothèque municipale

Nouveauté !

Le catalogue illustré des nouveautés 2020 est consultable sur le site internet et également à l'accueil de la mairie sur demande.

La bibliothèque reste fermée afin de respecter les mesures sanitaires actuelles. Nous vous informons des modalités mises en place pour le prêt et le retour des livres. Choisissez les livres souhaités sur le catalogue en ligne puis transmettez votre liste par mail à : **contact@mairie-boissise-le-roi.fr** pour les réserver, **en indiquant le titre et l'auteur de l'ouvrage,** ainsi que **votre nom et numéro de carte d'adhérent.** Vous serez avisé par mail de la disponibilité de votre réservation.
Nous rappelons également aux personnes ayant du retard dans le retour des livres, de les déposer en mairie dès que possible.

Nouveautés BD enfants

Le saviez-vous ?

Et j'entends siffler le train…

Pourquoi les trains klaxonnent-ils ?
Les avertisseurs ne servent, en aucun cas, à un simple salut. Le conducteur doit faire usage du sifflet, d'après le référentiel métier, pour les motifs de service suivants :

- S'il rencontre la pancarte « S » : S pour sifflet
- Si l'approche du train met en danger des personnes qui ne semblent pas prendre en temps utile les dispositions pour se garer
- S'il y a croisement d'un train, avant d'en atteindre la queue
- S'il y a dépassement d'un train, avant d'en atteindre la tête
- Si de jour (7h à 20h), le train aborde l'entrée ou la sortie d'un tunnel
- S'il s'agit de la conduite d'un train militaire
- Si le train transportant des voyageurs ou du personnel est arrêté en pleine voie ou à quai dans un établissement où il n'y a pas d'arrêt normal
- S'il y a démarrage d'un train-travaux pour l'annoncer aux agents travaillant à proximité
- Si des agents travaillent sur les voies, compte tenu du risque de heurt par une circulation cachée par une autre : d'où la mention d'usage « un train peut en cacher un autre »

Les conducteurs de train travaillent au service de la collectivité pour notre confort et respectent simplement les règles de sécurité.

Les travaux de rénovation énergétique

A partir de 2022, le renouvellement et l'installation de nouvelles chaudières fonctionnant au fioul ou au charbon seront interdits. Passer du fioul à une autre source d'énergie ne s'effectue pas en quelques jours et a un coût que vous devez peut-être anticiper.
Vous pouvez accéder à certaines aides et bénéficier de la prime à la conversion de votre chaudière. Cette dernière est cumulable avec d'autres aides : Habiter mieux agilité (Agence nationale de l'habitat, Anah), crédits d'impôts pour la transition écologique, éco-prêt à taux zéro… Afin de calculer le montant de la prime et de comparer les différents types de chauffage et offres des énergéticiens selon votre situation, un simulateur vous aide à y voir plus clair sur le site : www.ecologie.gouv.fr/prime-conversion-chaudiere-simulateur-vous-aide-comparer-offres

Pour plus d'informations :
www.ecologie.gouv.fr
www.anah.fr

Mathilde JEANSON a demandé sa mutation à La Rochette

Après avoir enseigné plusieurs années en Seine-Saint-Denis, je suis arrivée en 2009 à Orgenoy. J'ai découvert une école à taille humaine avec beaucoup de charme. J'ai pu nouer des contacts privilégiés avec mes élèves et leur famille que j'ai suivis plusieurs années.
Après onze ans passés à Orgenoy, où je garde de très bons souvenirs, j'ai souhaité découvrir une nouvelle école pour ne pas instaurer une routine et continuer à progresser professionnellement en m'enrichissant des connaissances et pratiques des uns et des autres.
Ce n'est pas sans regret que je quitte Orgenoy, je n'oublierai pas ces années et les belles rencontres que j'ai pu faire.

Mathilde JEANSON

Évelyne PERANI, enseignante à l'école maternelle André Malraux, est partie à la retraite.

«Arrivée en septembre 1998, j'ai effectué toute ma carrière de professeure des écoles à l'école maternelle de Boissise-le-Roi. Plus de cinq cents enfants sont " passés " dans ma classe, cinq cents enfants qui m'ont appris mon métier, qui me l'ont fait aimer et qui m'ont profondément touchée avec leurs sourires, leurs peines, leurs peurs, leurs joies...

J'ai vu grandir vos enfants et j'ai beaucoup apprécié toutes ces années à l'école. Merci de la confiance que vous m'avez toujours témoignée.

Au revoir et belle vie à tous.
La maîtresse, Évelyne»

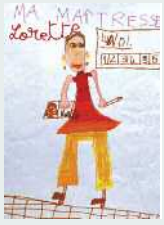

La commune remercie les deux enseignantes pour leur engagement dont elles ont fait preuve auprès des enfants tout au long de ces années.
Tous nos souhaits pour une retraite bien méritée à Evelyne et une bonne continuation dans sa carrière à Mathilde.

Notre centenaire

Madame Janine JULLIEN est née le 9 septembre 1920 à Paris et est toujours restée parisienne. Jeune, elle passait ses vacances à Montgeron.
Elle est l'aînée de quatre enfants et s'est beaucoup investie dans ce rôle d'aînée auprès de son frère et de ses deux sœurs.
Si elle ne s'est jamais mariée, elle a très souvent accueilli et pris soin de ses nombreux neveux et nièces qui lui portent encore aujourd'hui affection et reconnaissance ainsi que ses arrières-petits-neveux.
Elle travaillait en tant que comptable dans l'entreprise de fabrication et de vente de "bijoux de fantaisie" de son père.
Forte de caractère et d'indépendance, elle habitait seule à Montmartre jusqu'il y a encore deux ans.
Complètement autonome, sans aide, elle organisait son temps entre ses amies et sa famille. Visites organisées dans les musées, tournois de bridge, débats politiques le soir à la télévision…
Toujours partante pour des fêtes et des séjours familiaux, elle prenait le train et a toujours regretté de ne plus pouvoir conduire sa voiture qu'elle a laissée avec difficulté.
Très à l'écoute, curieuse et intéressée par la vie moderne, elle aime taquiner et rire. Son seul défaut serait d'être tenace mais est-ce un défaut ?
Après une chute malencontreuse, elle a dû quitter Paris et s'est rapprochée de deux de ses nièces.
Elle ne pensait pas pouvoir un jour s'habituer à une maison de retraite et ne le souhaitait pas. Aujourd'hui elle se trouve bien au Village, trouve le personnel très gentil et prévenant, elle accepte sereinement sa situation et avec dérision elle nous dit *« c'est incroyable mais je vais bien et j'apprécie de vivre ici ».*

Les petites sœurs s'en vont

Pendant plus de 80 ans sur la commune de Boissise-le-Roi, nous avons pu croiser en nous promenant les petites sœurs franciscaines Orantes de Marie Médiatrice. Suite au don fait par Sœur Françoise à la fin des années 30, les franciscaines deviennent propriétaires du château ainsi que des terres tout autour. Elles sont encore assez nombreuses à cette époque. Elles restent plus de quarante ans dans ce domaine mais la charge en devient lourde. Elles ne sont plus qu'une vingtaine et ne peuvent plus entretenir le château.

En 1984, elles le vendent à la municipalité et s'installent le 30 novembre dans le bâtiment actuel qu'elles ont fait construire, plus adapté pour accueillir leur congrégation réduite.
Elles sont toujours très actives à la paroisse, avec notamment la catéchèse. Elles sont au service des prêtres, des enfants et surtout des personnes en difficulté. Pendant toutes ces années, leur porte est toujours ouverte. Elles ont connu plusieurs générations, elles aident les plus humbles et les plus démunis, les malades et les personnes âgées... Et tout cela avec sourire, bienveillance et dans la confiance qu'elles mettent en Marie.
La maison de Belgique ferme en 2002 et trois sœurs viennent retrouver la communauté de Boissise-le-Roi.

Elles ne sont plus que trois aujourd'hui.

Sœur Marie-Yvonne, 83 ans, est arrivée en 1980 à Boissise. Elle venait de Nancy où elle était dans un ordre enseignant. Depuis 1999, elle est la Mère supérieure du couvent. Ses yeux pétillent toujours quand elle vous parle de ses petits protégés de Madagascar. En 2010, après avoir rendu visite à son frère, marié à une malgache sur cette île, elle découvre la misère et la pauvreté dans lesquelles vivent des centaines de familles. Elle crée alors une association et met en place un système de parrainages financiers pour aider ces enfants dans le besoin. Ils ont ainsi un repas assuré par jour et surtout accès à l'instruction qui leur permet de trouver plus facilement un emploi. Sœur Marie-Yvonne poursuivra sa mission auprès de ces jeunes malgaches quand elle aura rejoint les petites sœurs des pauvres à Saint-Denis. Un couple parisien l'aidera dans cette œuvre.

Sœur Marie-Paule, 76 ans, arrive de Belgique le 1er janvier 1976. C'est la petite sœur au chien ! «Ce fut de belles expériences spirituelles avec toutes ces personnes», dit-elle, «une fraternité vécue. Nous ne pouvons pas vivre sans les autres, c'est Saint-François qui nous l'apprend.»
De la tristesse sûrement mais beaucoup de moments heureux vécus dans cette maison auprès du prochain. Elle repart en Belgique prendre soin de ses deux frères célibataires plus âgés.

Quant à la plus jeune, Sœur Marie Jean-Baptiste, elle arrive en 1985 et prononce ses vœux à Boissise où elle a passé toute sa vie religieuse. Elle est très engagée auprès des enfants avec la catéchèse. Vous pouvez la croiser régulièrement si, comme elle, vous vous promenez en bord de Seine. C'est un arrachement, dit-elle, de devoir partir, même si cela peut être vu comme un nouveau départ. Sœur Marie Jean-Baptiste rejoindra les sœurs franciscaines missionnaires de Notre-Dame à Arras.

C'est donc une page qui se tourne dans l'histoire de la commune. Mais là où elles iront, sachez que nous serons toujours dans leurs souvenirs et leurs prières. Elles n'oublieront pas toutes ces années passées à Boissise-le-Roi et seront toujours reconnaissantes envers les personnes et les bénévoles rencontrés.

Elles vous remercient tous.

A la force des bras !

Pierre MINNITI, jeune régiboissien de 18 ans, a remporté **une médaille d'argent au championnat d'Europe d'aviron junior** dimanche 27 septembre 2020.

Son objectif aujourd'hui ?

Intégrer l'équipe de France. Il rejoint maintenant le pôle universitaire de Nancy pour suivre ses études (DUT génie électrique). La formation est aménagée afin de lui permettre de concilier les études et les entrainements. Nous lui souhaitons de toujours aller plus loin dans cette discipline, et pourquoi pas une participation aux jeux olympiques ?

Toutes nos félicitations pour cette performance !

Pierre, racontez-nous depuis le début…

« Je suis athlète inscrit sur liste ministérielle depuis l'année 2018. J'habite à Boissise-le-Roi depuis 11 ans. J'ai commencé mes activités physiques (foot, basket) et artistiques (guitare et solfège) dans ma commune. Après une blessure au genou qui m'a coûté un an d'arrêt de sport, j'ai dû chercher un sport qui était praticable pour mon genou. C'est à ce moment-là que j'ai découvert l'aviron. Ma 1ère année a été mon immersion dans le sport en compétition et j'ai fini 8ème de France. Puis l'ambiance de ce sport me plaisait de plus en plus et les résultats sportifs suivaient. Dès la 2ème année, j'ai terminé champion de France en 4+ (quatre avec barreur). Par la suite, j'ai eu la chance de représenter les couleurs de la France durant le match France-Angleterre. Le passage au lycée a été difficile avec la charge de travail et la quantité d'entrainement qui augmentait. Durant l'année 2017/2018, j'ai eu l'honneur d'être pris dans le Programme Performance Jeune (PPJ) pour évoluer durant l'année. Cette année aura marqué mon esprit, Champion de coupe de France en 4+ (quatre avec barreur), 8ème de France surclassé en J18 en 2- (deux sans barreur), 5ème en 8+ (huit avec barreur). Tous ces résultats m'ont permis de participer à la régate de sélection pour rentrer en équipe de France. Après un entrainement acharné, j'ai terminé 1er de ce championnat. Mon intégration en équipe de France s'est faite très rapidement et par de bons résultats, 2ème et 3ème de la coupe d'Europe.

En avril 2019, j'ai terminé champion d'Ile-de-France. Cela m'a permis d'être qualifié pour les championnats de France à Cazaubon du 12 avril au 14 avril. Cette année, j'ai remporté la médaille d'argent au championnat d'Europe ».

CAMVS

Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine

La vélostation

La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine, en collaboration avec SPC Mobilités, propose un nouveau service : **la vélostation Melivélo**. La vélostation permet, pour l'heure, de louer des vélos à assistance électrique, classique et même pour enfant sur des durées flexibles mais également de l'entretien de vélos. Le service est opérationnel et les vélos en location sont disponibles sur la plateforme de réservation en ligne. Les vélos sont remis en mains propres, à l'agence Melivélo 2 rue Daubigny à Melun, la date de rendez-vous est à convenir entre les deux parties.

Ouverture

Du lundi au samedi, 7h30-13h / 14h-20h30, le dimanche et les jours fériés, 9h-13h / 14h-20h.

Plateforme de réservation en ligne : melivelo.locvelo.com

Plus d'informations : www.melunvaldeseine.fr/au-quotidien/deplacements/la-velostation

Conseil des Sages de Boissise-le-Roi

Après le printemps très perturbé par la Covid-19, nous reprenons nos activités.
Le 1er octobre, lors de notre dernière réunion, Madame le Maire et ses adjoints nous ont rencontrés pour prendre contact. Notre échange nous a permis d'être assurés du soutien des élus à nos actions et réalisations, dans l'esprit d'indépendance de notre association.
L'activité de réalisation du livre de l'histoire de Boissise est sur le point d'aboutir. Début 2021, nous pensons être en mesure de faire sa présentation et de lancer une possible souscription. Sa sortie est prévue au printemps.
Une fiche de souscription sera incluse dans un prochain Journal municipal.
Par ailleurs, nous restons en attente de vos remarques et idées pour proposer des améliorations de vie dans notre commune.

Francis BURET - Président

BSKCOB Karaté

Le club de Karaté et son professeur Jean-Jacques DAL PRA (7ème DAN diplômé Brevet d'Etat) vous accueillent au Dojo de Boissise-le-Roi tous les mercredis de 18h00 à 18h50 pour les enfants à partir de 5 ans et jusqu'à 10 ans. Pour les ados à partir de 11 ans et adultes de 19h00 à 20h30.
Les lundis et jeudis de 19h15 à 20h15 pour les ados à partir de 11 ans et adultes, pour les préparations de grades et cours selon les effectifs.
Débutants et confirmés. Discipline accessible à toutes et tous !
Entraînements basés sur les techniques d'attaque, de défense et sur l'apprentissage du Karaté traditionnel.

Certificat médical d'aptitude à la pratique du Karaté (hors compétition) obligatoire pour la prise de licence fédérale.
Protocole sanitaire COVID-19 appliqué (désinfection, mise à disposition de gel hydroalcoolique, port du masque pour tous et pour les élèves jusqu'au début du cours, pas de croisements entre les groupes).
Renseignements : Stéphanie DAL PRA (Présidente) au 06.58.44.67.04 et BSKCOB77310@gmail.com

Infos de la Paroisse

Messe de remerciement aux sœurs
Dimanche 20 décembre
• 10h00 église de Boissise-le-Roi

Messes de Noël
Jeudi 24 décembre 2020
• 18h00 église de Boissise-le-Roi
• 19h00 église de Seine-Port
• 20h00 église de Ponthierry
• Minuit église de Saint-Fargeau
Vendredi 25 décembre:
• 11h00 église de Ponthierry

Réservation : www.paroisse77ponthierry.com

Au revoir José

Nous vous faisons part du décès de Monsieur José COUTAREL, Président fondateur du club de basket de Boissise-le-Roi en 1977, le B.O.B. (Boissise Orgenoy Basketball).

• Groupe Boissise-Orgenoy Nouvelle Energie

Non communiqué

• Groupe 2 Villages, 1 Commune

Nouvel horizon ?

Malgré nos alertes, au Conseil municipal du 2 juillet a été voté un nouveau taux d'**encadrement des études surveillées** (un adulte pour 20 enfants). Dans de nombreuses communes, ce taux varie entre 10 et 18. Ce **taux élevé** de la commune sera **préjudiciable pour les enfants** à l'étude.

En novembre 2019, notre groupe et plusieurs familles avions réussi à obtenir la promesse de deux arrêts de bus sur la ligne 21 p**our permettre aux élèves scolarisés sur Fontainebleau de se rendre dans leurs établissements** sans changement. Nous avions obtenu un seul arrêt sur Boissise avec la promesse qu'il y aurait ensuite un arrêt sur Orgenoy. **Pour cette rentrée, les élèves urluquois n'ont toujours pas d'arrêt.**

Madame le Maire, élue en charge du scolaire depuis 2001, n'a pas semblé être sensible à ces situations qui touchent des familles au quotidien. Pour les études, elle a rétorqué que ce ne sont que des « études surveillées » et, pour les arrêts de bus, que cela dépendait uniquement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Pour les transports, nous avons cherché quel(le) élu(e) avait cette charge au sein du Conseil municipal. Réponse : « aucun ». Alors nous avons regardé sur l'Agglomération de Melun si un de nos deux élus communautaires s'occupait des transports. **Réponse : « aucun ».**

Dans nos recherches, nous avons découvert que **Madame le Maire est Vice-présidente de l'Agglomération melunaise au « Programme de Réussite Educative » (PRE).** « Très bien » pensions-nous. Mais son domaine d'intervention n'a **aucun impact pour la jeunesse de notre commune car le PRE** propose un accompagnement aux jeunes en fragilité éducative **dans les Réseaux d'Education Prioritaire de Melun, de Dammarie-lès-Lys et du Mée-sur-Seine.**

Lors du même Conseil, nous étions heureux d'apprendre la **création d'un poste pour la Police municipale.** Nous pensions au recrutement d'un 2nd policier municipal mais c'est un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Cela est bien mais **il aurait été préférable de commencer par un 2nd policier municipal, Son domaine d'activité est plus large qu'un ASVP.** Il faut **développer un véritable service local de sécurité publique** (redéployer la vidéoprotection, créer une police intercommunale…) et **sécuriser/valoriser tous les espaces ouverts municipaux.**

Après la forte abstention à l'élection municipale et à la crise socio-économique profonde dues à la pandémie actuelle, **nous avions proposé une main tendue à Madame le Maire** pour compenser le manque de représentativité de notre Conseil et pour aider nos concitoyens localement. Il faut nous unir pour relever ces défis. Hélas, **nous attendons toujours** et nous ne voyons **pas de nouvel horizon.**

Malgré ce constat, **nous continuerons à soutenir toute action positive** pour nos deux villages.

Vous pouvez compter sur notre **disponibilité**, notre **bienveillance** et notre **engagement.**

Groupe « 2 Villages, 1 Commune »
Eric BRIAND, Stéphanie DAL PRA
https://2villages1commune.wordpress.com/
boissiseleroi.orgenoy@gmail.com
06.99.20.55.79

Le Conseil municipal,

Souhaite la bienvenue à…

Malia LANGLADE née le 13 septembre 2020 à Melun
Evan BORDNER né le 27 septembre 2020 à Corbeil-Essonnes

Exprime ses vœux de bonheur à…

Frédérique RESTOUX et Christian POYROUX le 29 août 2020
Fabienne LASCOUTOUNAS et José GARCIA MONTERO le 26 septembre 2020
Léna FONDANÈCHE et Damien ARNAUD le 26 septembre 2020
Audrey LEWI et Mathieu FOURNIER le 3 octobre 2020
Caroline BEAUDELOT et Etienne LE LOC le 3 octobre 2020

Assure de sa sympathie les familles éprouvées par le décès de…

Emmanuel CARNICEL le 3 juin 2020 à Corbeil-Essonnes
Michelle SACLIER veuve FRANÇOIS le 20 juin 2020 à Melun
Jean ASTIER le 21 juin 2020 à Melun
Sonia LE GALL veuve VERNET le 29 juin 2020 à Boissise-le-Roi
Monique TROMPEZINSKI le 6 juillet 2020 à Boissise-le-Roi
Alain BIONDA le 9 juillet 2020 à Boissise-le-Roi
Adrien LOPEZ le 9 juillet 2020 à Boissise-le-Roi
Marguerite SCHEUREN veuve BARBINI le 9 juillet 2020 à Boissise-le-Roi
Khellil BAKALEM le 18 juillet 2020 à Boissise-le-Roi
Bernard FLAMANT le 25 juillet 2020 à Champcueil
Carmen BERQUIER veuve TOMADINI le 2 août 2020 à Champcueil
Micheline CHEYROUX le 21 août 2020 à Melun
Josette LAUVERGNE veuve GAILLARD le 30 août 2020 à Melun
Gilbert OLIVE le 1er septembre 2020 à Boissise-le-Roi
Roger PENET le 6 septembre 2020 à Boissise-le-Roi
Bernard BUNEAU le 6 septembre 2020 à Boissise-le-Roi
Vivian REYNARD le 9 septembre 2020 à Boissise-le-Roi
Madeleine VIROET veuve GRIMALDI le 22 septembre 2020 à Boissise-le-Roi
Edithe SALARDENNE le 22 septembre 2020 à Melun
Marie BONNET veuve RICOMARD le 23 septembre 2020 à Melun
Allain LIGER le 3 octobre 2020 à Boissise-le-Roi
Laurent LEMOINE le 08 octobre 2020 à Boissise-le-Roi
Maurice MOREL le 08 octobre 2020 à Boissise-le-Roi
Annie LAURENT épouse BONGAERTS le 14 octobre 2020 à Melun
François LAVANANT le 24 octobre 2020 à Boissise-le-Roi
Gérard VIRETTO le 29 octobre 2020 à Boissise-le-Roi

Réunion de quartier

La première réunion de quartier s'est tenue le 22 septembre 2020. Etaient concernés les habitants des rues du Bel Air, de l'Église, de Ponthierry, de la Fontaine et du Château.
Les riverains présents ont exposé leurs problématiques et également échangé avec Madame le Maire sur divers sujets. Jean-Jacques BARREAU, adjoint au Maire délégué aux Travaux et à la Sécurité et Gersende ROUSTEAU, conseillère municipale, ont animé le débat.

Ces rencontres constituent un temps de partage et d'échange sur toutes les questions relatives à la vie quotidienne afin d'améliorer le service public.

Le compte rendu déjà distribué aux résidents du quartier est également accessible à tous, en ligne sur le site internet de la ville et en format papier à l'accueil de la mairie.

L'information en temps réel

Dans une démarche de mieux vous informer et de diffuser en temps réel l'information le plus largement possible, nous vous avons proposé dès le mois de juin de télécharger gratuitement l'application PanneauPocket sur votre téléphone.

IMPORTANT : ce canal peut être utilisé en cas de message d'alerte à diffuser en urgence comme par exemple la crue de la Seine, les intempéries ou autre communiqué nécessitant de déployer l'information rapidement.
Aussi nous vous recommandons de télécharger l'application. N'hésitez pas à partager cette information autour de vous.

Par ailleurs, la commune de Boissise-le-Roi est maintenant présente sur les réseaux sociaux avec sa page Facebook depuis le 6 septembre .
Vous pouvez suivre l'actualité de la commune sur nos différents supports : le site Internet, les panneaux lumineux, la page Facebook, le journal municipal, la lettre d'information mensuelle (sur inscription) et PanneauPocket.

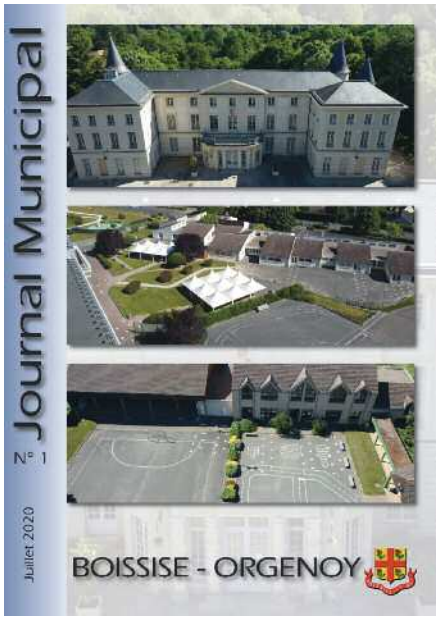

TOUS ANTI-COVID

Face à l'accélération de l'épidémie, casser les chaînes de transmission de la COVID-19 est indispensable.
TousAntiCovid permet à l'utilisateur d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19. Cette information va leur permettre de s'isoler immédiatement et d'éviter de contaminer a leur tour de nouvelles personnes.

Plus l'application sera utilisée, plus vite les cas contacts seront alertés, plus nous aurons collectivement un impact sur le contrôle et l'évolution de l'épidémie.
Participez à la lutte contre le virus, téléchargez vous aussi TousAntiCovid !
https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

Dans le contexte de la Covid-19…

■ Les **structures sportives** (gymnase, stades, dojo) et les **structures culturelles** (bibliothèque, école municipale de danse et de musique) et autres salles dédiées aux associations sont fermées.
En conséquence, les activités des associations sont suspendues jusqu'au 1er décembre.

■ **Les groupes scolaires**
Le port du masque dans les établissements scolaires devient obligatoire à partir de 6 ans.
L'accueil des enfants continue d'être normalement assuré et les repas servis à la cantine. Les garderies du matin/soir ainsi que l'accueil du mercredi sont maintenus.

■ **La mairie pendant le confinement**
La continuité du Service Public est assurée. La mairie reste ouverte aux horaires habituels. Toutefois, afin de **garantir la sécurité de tous**, nous vous demandons de **privilégier les prises de contact par téléphone et par mail** avec les services. Il vous est demandé de vous déplacer uniquement pour les dossiers qui ne peuvent être traités par voie dématérialisée. Les agents d'accueil vous indiqueront s'il est nécessaire que vous veniez en Mairie ou si vos documents peuvent être adressés par mail ou mis dans la boîte aux lettres à la grille du château.

■ **Le port du masque est obligatoire sur la voie publique** dans tout le territoire de la Seine-et-Marne jusqu'au 1er décembre 2020 (arrêté préfectoral n° 2020/PJI/92).

■ **Test antigénique**
Le dépistage de la Covid-19 est possible à la Pharmacie des Vignes à Boissise-le-Roi du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h45 à 17h00.
Vérifiez votre éligibilité au test antigénique selon les nouvelles recommandations de l'ARS.
Vous ne pouvez pas faire le test antigénique en pharmacie, et vous devrez prendre rendez-vous au laboratoire si au moins une des affirmations suivantes vous correspond :

- Si vous avez plus de 65 ans
- Si vous avez moins de 18 ans
- Si vous êtes un cas contact d'un COVID POSITIF confirmé, sans aucun symptôme
  Mais si symptômes, la pharmacie peut effectuer le test
- Si vos symptômes durent depuis plus de 4 jours

Info : en l'état de la réglementation, le résultat d'un TROD ne constitue pas une alternative au test RT-PCR pour les passagers aériens.

Plan Vigipirate

A la suite de l'attentat qui s'est produit à Nice le 29 octobre, le plan Vigipirate est relevé au niveau Urgence Attentat sur l'ensemble du territoire.

Ce niveau est mis en place pour une durée limitée, le temps de la gestion de crise.
Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

Intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est à l'origine de nombreuses intoxications en période hivernale. Maux de têtes, nausées, vomissements…

Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone.
Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant qui peut être mortel en moins d'une heure.
Des appareils de chauffage mal entretenus et une mauvaise aération des locaux peuvent provoquer ce type d'intoxication. La présence de ce gaz résulte en effet d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, charbon, essence, fuel, gaz…
En cas de doute sur la présence de monoxyde de carbone, il est nécessaire d'aérer les locaux, d'évacuer les lieux sans attendre et d'appeler les secours en composant le 15 (SAMU), le 18 (pompiers), le 112 (numéro d'urgence européen) ou encore le 114 (pour les personnes malentendantes).
Pour éviter les intoxications, il est recommandé :

- de faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- de veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux et de ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- de respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu) ;
- de placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments (ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue…).

Source : www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11093
Pour en savoir plus : solidarites-sante.gouv.fr

Les panneaux d'affichage administratif concernant le hameau d'Orgenoy initialement situés rue d'Aillon ont été déplacés rue de la Sellerie

A vous de jouer !

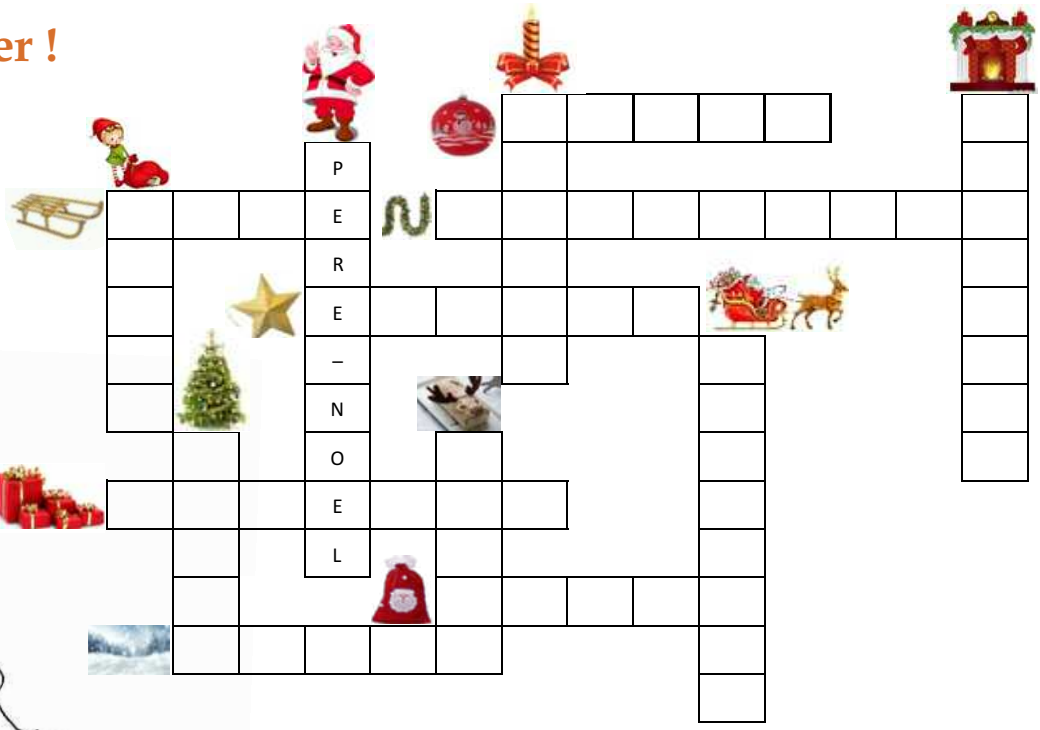

Coloriage

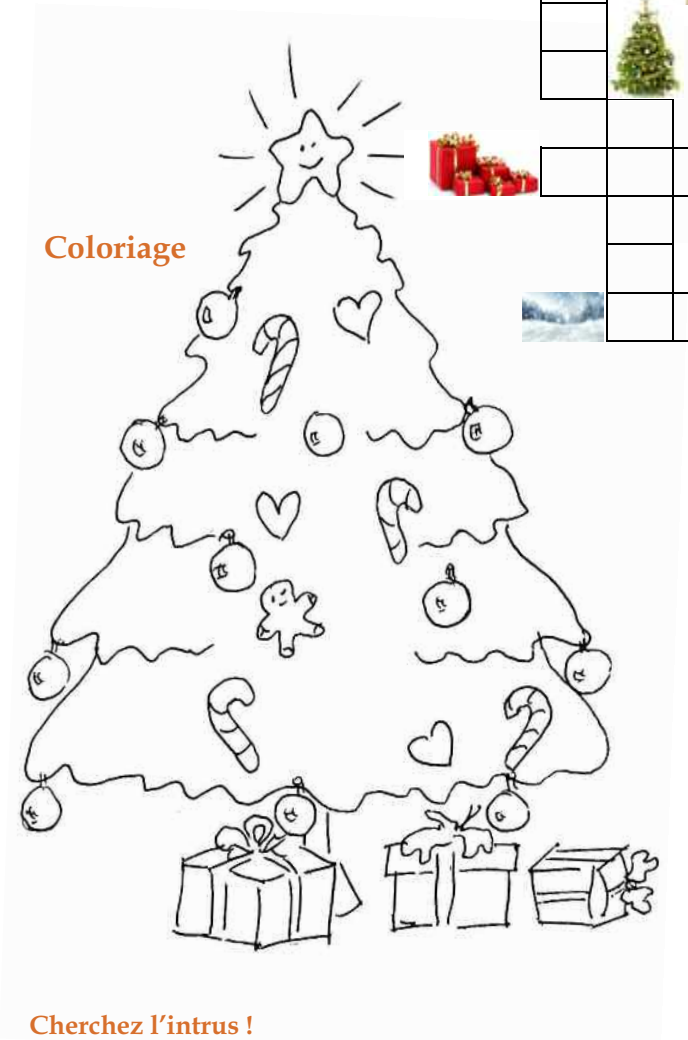

Sudoku

1				8				9
	5		6		1		2	
			5		3			
	9	6	1		4	8	3	
3				6				5
	1	5	9		8	4	6	
			7		5			
	8		3		9		7	
5				1				3

Cherchez l'intrus !

Un des acronymes n'est pas présent dans le journal. Trouvez-le !

ANAH : Agence nationale de l'Habitat
ASSAD : Association de Soins et Services à Domicile
ASSADRM : Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
ASVP : Agent de Surveillance de la Voie Publique
BD : Bande Dessinée
BAC : Brigade Anti Criminalité
BST : Brigade Spécialisée de Terrain
CAMVS : Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine
COVID : Corona Virus Disease
CSP : Circonscriptions de Sécurité Publique
CTM : Centre Technique Municipal
DACOM : Dotation d'Aménagement des Communes et circonscriptions territoriales d'Outre-Mer
DDPP77 : Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
GAJ : Groupe d'Appui Judiciaire
GPO : Groupe de Partenariat Opérationnel
PAV : Point d'Apport Volontaire
PPJ : Programme Performance Jeune
SMITOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères
TROD : Test Rapide d'Orientation Diagnostique

Infos pratiques

- **Mairie - Horaires et jours d'ouverture**
  Du lundi au mercredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30
  Le jeudi 8h30 à 12h00 - Fermé l'après-midi
  Le vendredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
  Le samedi 9h00 à 12h00 (1er et 3ème samedi du mois)
  Tél. : 01 60 65 44 00
  Mail : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

- **Groupe scolaire André Malraux**
  - Maternelle : 01 60 65 60 85
  - Elémentaire : 01 60 65 50 28

- **Groupe scolaire de Château-Villard**
  - Maternelle : 01 60 66 02 24
  - Elémentaire : 01 60 66 19 62

- **Maison Départementale des Solidarités**
  Si vous souhaitez l'aide d'une assistante sociale, vous pouvez appeler au **01 64 10 62 10.**

- **Collectes ménagères**
  Déchets ménagers (couvercle gris) : lundi et vendredi
  Emballages (couvercle jaune) : jeudi
  Déchets verts (couvercle marron) mardi
  → **dernier ramassage de l'année 2020 le mardi 15 décembre**

- **Eclairage**
  Merci de signaler les anomalies de fonctionnement constatées par téléphone au **01 60 65 44 00** ou par courriel : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

- **Balayage de la commune**
  Lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 décembre

- **Pharmacie**.....01 60 65 60 65

- **Cabinet de psychothérapie d'hypnose et de relaxation** :
  Fatiha Knayaz.....06 29 51 19 90

- **Cabinet vétérinaire** :
  Dr François Bongars 01 64 19 41 52

- **Chirurgien dentiste** :
  Dr Laurence Aussavis 01 64 38 11 85

- **Médecin généraliste** :
  Dr Jeanine Thomas-Villeneuve 01 64 09 81 48
  Dr Alain Turczynski.....01 64 39 03 70

- **Orthophoniste** :
  Arnaud Dannappe.....06 86 75 08 41

- **Ostéopathes** :
  Mélanie Blaes.....01 60 65 61 42
  Sébastien Perron.....07 68 57 93 77

- **Pédicure podologue** :
  Océane Goffin.....09 81 88 23 75

- **Psychopraticien** :
  Rudy Achimoff 06 58 47 31 15

- **SAMU** : 15
- **Police secours** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Enfance en danger** : 119
- **SOS médecin** : 3624